

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-75-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de Mme Christiane TINCELIN, domiciliée 12-14 Rue Pierre Salley 50760 BARFLEUR, d'installer un compresseur sur le trottoir devant son domicile dans le cadre de travaux de réfection de la façade effectués par l'entreprise Beaufils Jean-Noël de Négreville,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, l'entreprise est autorisée à installer un compresseur sur le trottoir devant le n° 12-14 Rue Pierre Salley, à partir du mercredi 9 décembre 2020 jusqu'à la fin des travaux de réfection de la façade.

Article 2 : La circulation des piétons se fera sur le trottoir en face.

Article 3 : La signalisation sera effectuée l'entreprise.

Article 4 : Le Maire et ses Adjoints, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 09 décembre 2020

Pour le Maire

L'Adjointe par délégation :

Christine HAMEL-DORDONNAT

